

Equarissage

Spécial équarissage : changement d'organisation et de financement

A partir du 18 juillet 2009, les frais demandés par les équarisseurs pour l'enlèvement et l'élimination des cadavres des animaux d'élevage ne sont plus **ni négociés, ni pris en charge par l'Etat**. Dans cette conjoncture, les acteurs des filières animales ont été appelés à se regrouper en associations dites ATM (Animaux trouvés morts) qui négocient collectivement les tarifs avec les équarisseurs, collectent les paiements individuels des détenteurs d'équidés et payent directement les équarisseurs pour leur prestation.

Vous trouverez ci-joint le communiqué de [ATM Equidés - ANGEE](#)

Article mis en ligne le 24/09/2009.